

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOULIGNY**

**Séance du jeudi 09 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boulogny s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale en date du 03 avril deux mille vingt-six, sous la Présidence de Monsieur Eric BERNARDI, Maire.

**PRESENTS :**

**MM Eric BERNARDI, Maire – Nicolas CHARPENTIER, Adjoint – Joël BELYS, Adjoint – Sylvain MATHIEU, Adjoint – Francis PÈDE, Conseiller Municipal – Ferhat DIAFAT, Conseiller Municipal – Yann CHOZALSKI, Conseiller Municipal – Youssef HAMDİ, Conseiller Municipal – Luca SAMSON, Conseiller Municipal – Jean-Louis PEDROTTI, Conseiller Municipal – Jérôme LEGARDEUR, Conseiller Municipal.**

**Mmes Frédérique BORKOWSKI, Adjointe – Leslie HALAL, Adjointe – Ève CAUQUIS, Adjointe – Jocelyne SECULA, Conseillère Municipale - Michèle ARCANGELI, Conseillère Municipale – Véronique BERTELLI, Conseillère Municipale - Katia KOUAHO, Conseillère Municipale – Samia HAMDİ, Conseillère Municipale – Emilie FAUCHER, Conseillère Municipale – Alexana KUBACKI, Conseillère Municipale – Cécilia CALONI, Conseillère Municipale.**

**ABSENT REPRESENTÉ :**

**M Hervé SYLLEBRANQUE, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à M Yann CHOZALSKI, Conseiller Municipal.**

**Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.  
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
M Joël BELYS est nommé secrétaire de séance.**

**Nombre de membres en exercice : 23**

**Le Procès-verbal des séances des 10 février et 22 mars 2026 n'appelant pas d'observation, ont été adoptés à l'unanimité.**

*Le Maire certifie avoir affiché et publié sur le site internet de la mairie la liste des délibérations  
examinées lors de cette séance le 10 avril 2026,  
et avoir transmis ces délibérations au contrôle de légalité,  
également le 10 avril 2026*

**Ordre du jour :**

Approbation du Procès-Verbal des Conseils Municipaux des 10 février et 22 mars 2026

Informations

- 20260409/01** Constitution des commissions municipales
  - 20260409/02** Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)
  - 20260409/03** Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS
  - 20260409/04** Election des membres élus au sein du CCAS
  - 20260409/05** Election des délégués de la commune au sein des syndicats intercommunaux et interdépartementaux
  - 20260409/06** Désignation des 3 délégués FUCLEM
  - 20260409/07** Proposition de délégués au SICOM
  - 20260409/08** Election des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs et établissements scolaires
  - 20260409/09** Désignation d'un correspondant Défense
  - 20260409/10** Autorisation donnée au Maire pour la signature des conventions non financières
  - 20260409/11** Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade
  - 20260409/12** Modification du tableau des emplois
- Questions diverses.

**INFORMATIONS DU MAIRE**

- Budget Primitif 2026 : dans le cadre de la préparation du BP 2026, les commissions des travaux, des finances et subventions, une fois constituées, devront se réunir rapidement.

A ce titre, il est proposé de fixer la réunion de la commission des travaux au jeudi 16 avril 2026 à 10h. Les autres commissions se réuniront ensuite selon les besoins, à l'initiative de leurs responsables.

- Conseils Municipaux : Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du conseil municipal sur le jour de préférence pour l'organisation des séances.

Le jour retenu est fixé au **jeudi à 20h**.

Il est proposé au conseil de fixer au jeudi 30 avril le vote des décisions budgétaires : proposition validée.

- Communauté de communes Cœur du Pays Haut : Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'ils recevront régulièrement, **pour information**, des documents de la communauté de communes (ordre du jour des conseils communautaires, procès-verbaux, etc...).

**N°20260409/01**      **Constitution des commissions municipales :**

5 – Institutions et vie politique    5.3 Désignation de représentants

Rapporteur : *Monsieur le Maire.*

*Monsieur le Maire explique le fonctionnement des commissions et indique la possibilité de créer des comités consultatifs ouverts à des personnes extérieures au conseil municipal sans que celles-ci disposent d'un pouvoir de décision.*

*Le cas échéant, leur création pourra faire l'objet d'une délibération ultérieure.*

*Il informe le conseil municipal de la création prochaine d'un comité des fêtes destiné à contribuer à l'animation de la commune en lien avec la municipalité et composé de bénévoles.*

*Madame Leslie HALAL indique qu'une réunion de la commission de la culture, fêtes et cérémonies est d'ores et déjà prévue le 16 avril à 17h30, et Madame Frédérique BORKOWSKI précise qu'une réunion de la commission scolaire est prévue le même jour à 18h30.*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de constituer les commissions municipales.

Il précise que le Maire est Président de droit de toutes les commissions qui sont ouvertes à tout conseiller municipal qui souhaite en être membre.

Il lance un appel à candidature pour chaque commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de constituer les commissions municipales suivantes et d'en arrêter la composition comme suit :

#### **COMMISSION DES FINANCES ET SUBVENTIONS**

**Membres** : Nicolas CHARPENTIER – Frédérique BORKOWSKI - Leslie HALAL – Joël BELYS - Ève CAUQUIS – Ferhat DIAFAT – Yann CHOZALSKI – Youssef HAMDİ – Samia HAMDİ – Luca SAMSON – Jean-Louis PEDROTTI.

#### **COMMISSION DES TRAVAUX ET SALLES – FORET ET ENVIRONNEMENT**

**Membres** : Sylvain MATHIEU – Joël BELYS – Ève CAUQUIS – Francis PÈDE – Ferhat DIAFAT – Youssef HAMDİ – Luca SAMSON – Jean-Louis PEDROTTI – Jérôme LEGARDEUR.

#### **COMMISSION DES SPORTS**

**Membres** : Joël BELYS – Frédérique BORKOWSKI – Sylvain MATHIEU – Jocelyne SECULA – Ferhat DIAFAT – Hervé SYLLEBRANQUE – Véronique BERTELLI - Yann CHOZALSKI – Youssef HAMDİ – Emilie FAUCHER.

Aucun conseiller municipal de la liste Changeons « de main » ne s'est porté candidat pour siéger au sein de cette commission.

## COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRE

**Membres** : Frédérique BORKOWSKI – Ferhat DIAFAT – Francis PÈDE - Yann CHOZALSKI – Samia HAMDY – Emilie FAUCHER – Alexana KUBACKI – Cécilia CALONI.

## COMMISSION DE LA CULTURE – FETES ET CEREMONIES

**Membres** : Leslie HALAL – Nicolas CHARPENTIER - Francis PÈDE – Ferhat DIAFAT – Jocelyne SECULA – Hervé SYLLEBRANQUE – Véronique BERTELLI – Katia KOUAHO - Yann CHOZALSKI – Samia HAMDY – Emilie FAUCHER – Alexana KUBACKI – Frédérique BORKOWSKI.

Aucun conseiller municipal de la liste Changeons « de main » ne s'est porté candidat pour siéger au sein de cette commission.

## COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE – URBANISME ET CIMETIERE

**Membres** : Ève CAUQUIS – Frédérique BORKOWSKI - Joël BELYS – Sylvain MATHIEU – Ferhat DIAFAT – Francis PÈDE – Hervé SYLLEBRANQUE – Véronique BERTELLI – Katia KOUAHO – Yann CHOZALSKI – Samia HAMDY – Alexana KUBACKI – Luca SAMSON – Jérôme LEGARDEUR.

## COMMISSION DE LA COMMUNICATION ET INFORMATION

**Membres** : Ève CAUQUIS – Frédérique BORKOWSKI – Ferhat DIAFAT – Véronique BERTELLI – Alexana KUBACKI – Luca SAMSON – Samia HAMDY.

Aucun conseiller municipal de la liste Changeons « de main » ne s'est porté candidat pour siéger au sein de cette commission.

- **DIT** que ces commissions sont constituées pour la durée du mandat, sauf modification par une nouvelle délibération.

**Pour : 23**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**N°20260409/02**  
**d'offres (CAO) :**

**Election des membres de la commission d'appel**

5 – Institutions et vie politique 5.3 Désignation de représentants

*Rapporteur : Monsieur le Maire.*

*Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rôle de la commission d'appel d'offres ainsi que les seuils réglementaires applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 relatifs aux dispenses de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de fournitures ou de services et de travaux.*

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;

Considérant que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée, du Maire ou de son représentant, Président, et de trois membres titulaires et trois membres suppléants, élus en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres a lieu en principe à bulletin secret et que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas y recourir,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

Considérant la liste présentée :

**Liste « Des racines solides pour un avenir durable »**

Sont candidats au poste de titulaire :

- M Sylvain MATHIEU
- Mme Ève CAUQUIS
- M Francis PÈDE

Sont candidats au poste de suppléant :

- Mme Leslie HALAL
- M Youssef HAMDİ
- M Luca SAMSON

**Liste Changeons « de main » : NEANT**

Après le vote, sont élus pour la durée du mandat, en qualité de membres de la commission d'appel d'offres :

- Membres titulaires :
  - M Sylvain MATHIEU
  - Mme Ève CAUQUIS
  - M Francis PÈDE
- Membres suppléants :
  - Mme Leslie HALAL
  - M Youssef HAMDİ
  - M Luca SAMSON

Monsieur le Maire, Président de droit de la commission d'appel d'offres, informe le conseil municipal qu'il désigne Mme Frédérique BORKOWSKI pour le représenter en cas d'absence ou d'empêchement.

**Pour : 23**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**N°20260409/03**      **Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS :**

5 – Institutions et vie politique    5.3 Désignation de représentants

*Rapporteur : Monsieur le Maire.*

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS), étant entendu que la moitié de ses membres sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

- **DIT** que les 4 membres nommés par le Maire seront choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein de la commune.

**Pour : 23**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**N°20260409/04**      **Election des membres élus au sein du CCAS :**

5 – Institutions et vie politique    5.3 Désignation de représentants

*Rapporteur : Monsieur le Maire.*

Vu l'article L 123-6 et les articles R 123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, qui disposent que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et au scrutin secret ;

Vu la délibération du 09/04/2026 fixant à quatre le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS ;

Le conseil municipal,

Après appel à candidatures, constate le dépôt d'une liste commune entre la liste « **Des racines solides pour un avenir durable** » et la liste **Changeons « de main »**

Il est procédé au vote puis au dépouillement.

A l'issue du scrutin, sont élus en qualité de représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS :

- Mme Véronique BERTELLI
- Mme Katia KOUAHO
- Mme Alexana KUBACKI
- Mme Cécilia CALONI

**Pour : 23**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**N°20260409/05      Election des délégués de la commune au sein des syndicats intercommunaux et interdépartementaux :**

5 – Institutions et vie politique    5.3 Désignation de représentants

Rapporteur : *Monsieur le Maire.*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-33, L 2122-7, L 5211-7 et L 2121-21 ;

Vu les statuts des Syndicats indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner des délégués titulaires et suppléants au sein des syndicats suivants, normalement par scrutin secret et à la majorité absolue :

- Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes (SIEP)
- Syndicat Mixte de la Gendarmerie de Boulogny
- Syndicat interdépartemental scolaire (SIS) du LEP de landres
- Syndicat Mixte Interdépartemental à Vocation Unique (SMIVU) de la fourrière du Jolibois de Moineville

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret pour ces nominations ;

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants à main levée, et non par scrutin secret.

Après le vote, les délégués suivants sont désignés pour chaque syndicat intercommunal ou interdépartemental :

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PIENNES (SIEP)**

**Titulaires** : M Eric BERNARDI – Mme Michèle ARCANGELI – Mme Ève CAUQUIS.

**Suppléants** : Mme Leslie HALAL – M Francis PÈDE – M Sylvain MATHIEU.

## **SYNDICAT MIXTE DE LA GENDARMERIE DE BOULIGNY**

**Titulaires** : Mme Samia HAMDY – M Joël BELYS – M Leslie HALAL – M Sylvain MATHIEU – M Francis PÈDE.

**Suppléants** : M Hervé SYLLEBRANQUE – M Ferhat DIAFAT – Mme Jocelyne SECULA – M Youssef HAMDY – M Jean-Louis PEDROTTI.

## **SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL SCOLAIRE DU LEP DE LANDRES**

**Titulaires** : M Eric BERNARDI – Mme Ève CAUQUIS – Mme Emilie FAUCHER – M Yann CHOZALSKI – Mme Alexana KUBACKI – M Francis PÈDE.

## **SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL A VOCATION UNIQUE (SMIVU) DE LA FOURRIERE DU JOLIBOIS DE MOINEVILLE**

**Titulaires** : Mme Leslie HALAL – Mme Cécilia CALONI.

**Suppléant** : M Francis PÈDE.

**Pour : 23**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**N°20260409/06**

**Désignation des 3 délégués FUCLEM :**

5 – Institutions et vie politique 5.3 Désignation de représentants

**Rapporteur** : *Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que cette année, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il y a lieu également de renouveler le comité syndical de la FUCLEM (Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électricité en Meuse), syndicat mixte, dont la commune est membre au titre de la compétence AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité) qu'elle lui a transférée.

Conformément à l'article 6.1 des statuts de la FUCLEM, chaque collectivité membre doit élire un délégué par strate de 1 000 habitants. Pour notre commune, il appartient au conseil municipal de désigner **trois délégués** de son assemblée qui seront appelés ultérieurement à élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du collège des communes de plus de 2 000 habitants ;

Vu la délibération DE\_2026\_006 du Comité Syndical de la FUCLEM en date du 24 février 2026 fixant le nombre de délégués de la FUCLEM à 302 à partir des chiffres INSEE de la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** comme délégués FUCLEM pour représenter notre commune :

- M Nicolas CHARPENTIER domicilié 25 Lotissement le Périllon 55240 BOULIGNY
- M Sylvain MATHIEU domicilié 128 rue de la Libération 55240 BOULIGNY
- M Francis PÈDE domicilié 130 Cités la Mourière 55240 BOULIGNY

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

**Pour : 23**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**N°20260409/07      Proposition de délégués au SICOM :**

5 – Institutions et vie politique    5.3 Désignation de représentants

Rapporteur : *Monsieur le Maire.*

Considérant que la communauté de communes Cœur du Pays Haut est compétente pour désigner les représentants au sein du Syndicat Intercommunal pour la Collecte des Ordures Ménagères et qu'il appartient à la commune de proposer des délégués ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PROPOSE** les délégués suivants pour représenter la commune de Bouligny au sein du Syndicat Intercommunal pour la Collecte des Ordures Ménagères :

- M Eric BERNARDI
- Mme Alexana KUBACKI
- M Ferhat DIAFAT
- Mme Frédérique BORKOWSKI

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à la communauté de communes Cœur du Pays Haut.

**Pour : 23**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**N°20260409/08      Election des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs et établissements scolaires :**

5 – Institutions et vie politique    5.3 Désignation de représentants

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les représentants de la commune auprès des organismes extérieurs et établissements scolaires suivants, normalement par scrutin secret et à la majorité absolue ;

- Conseil d'administration de l'EPSMS d'Etain
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Meuse
- Association Mémoire Ouvrière des Mines de Fer de Lorraine (AMOMFERLOR) de Neufchef
- Collectif de défense des bassins miniers Lorrains de Joeuf
- Ecole maternelle Langevin de Boulogny
- Ecole élémentaire Robespierre de Boulogny
- Collège Pierre et Marie Curie de Boulogny

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret pour ces nominations ;

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de procéder à la désignation des représentants titulaires et suppléants à main levée, et non par scrutin secret.

Après le vote, sont désignés les représentants suivants :

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPSMS D'ETAIN  
(Etablissement public social et médico-social regroupant les EHPAD d'Etain,  
Boulogny et Spincourt)**

Représentant : M Joël BELYS.

Personne qualifiée : M Eric BERNARDI.

**CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DE LA  
MEUSE**

Titulaire : Mme Ève CAUQUIS.

**ASSOCIATION MEMOIRE OUVRIERE DES MINES DE FER DE LORRAINE  
(AMOMFERLOR) DE NEUFCHÉF**

Titulaires : Mme Véronique BERTELLI – M Francis PÈDE.

Suppléants : M Joël BELYS – Mme Leslie HALAL.

## COLLECTIF DE DEFENSE DES BASSINS MINIERS LORRAINS DE JOEUF

**Titulaires** : M Eric BERNARDI - Mme Véronique BERTELLI – M Joël BELYS.

### ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE BOULIGNY

Ecole maternelle Langevin : Mme Frédérique BORKOWSKI  
Mme Samia HAMDI.

Ecole élémentaire Robespierre : Mme Frédérique BORKOWSKI  
Mme Cécilia CALONI.

Collège Pierre et Marie Curie : Mme Emilie FAUCHER.

**Pour : 23**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**N°20260409/09**

**Désignation d'un correspondant Défense :**

5 – Institutions et vie politique 5.3 Désignation de représentants

*Rapporteur : Monsieur le Maire.*

Le conseil municipal,

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'Etat chargé de la Défense et des anciens combattants invitant les communes à désigner un correspondant défense, interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour ce qui concerne les questions de défense ;

Considérant la nécessité de développer le lien Armée-Nation et de sensibiliser les administrés aux questions de défense ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DESIGNE** M Eric BERNARDI, Maire, en qualité de correspondant Défense de la commune de Boulogny.

**Pour : 23**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**N°20260409/10**

**Autorisation donnée au Maire pour la signature des conventions non financières :**

5 – Institutions et vie politique 5.4 Délégation de fonctions

*Rapporteur : Monsieur le Maire.*

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses dispositions relatives aux compétences du Maire ;

Considérant que dans le cadre de la gestion courante de la commune, il est nécessaire de conclure régulièrement des conventions avec divers partenaires, notamment des associations, établissements publics, organismes divers ainsi que des particuliers ;

Considérant qu'il conviendrait, pour assurer la bonne administration communale et simplifier les procédures, d'autoriser le Maire à signer ce type de conventions ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer, au nom de la commune, toute convention ou document afférent ne comportant aucun engagement financier pour la collectivité.

- **DIT** que le Maire rendra compte au conseil municipal des conventions signées dans le cadre de cette délégation.

- **DIT** que cette autorisation est accordée pour la durée du mandat.

- **DIT** que le conseil municipal peut à tout moment mettre fin à cette délégation.

**Pour : 23**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**N°20260409/11 Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade :**

4 – Fonction publique 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

*Rapporteur : Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommé au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

<b>CADRE D'EMPLOIS</b>	<b>GRADE</b>	<b>TAUX</b>
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

Après délibération, le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

**Pour : 23**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**N°20260409/12**      **Modification du tableau des emplois :**

4 – Fonction publique 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Rapporteur : *Monsieur le Maire.*

Afin de permettre l'avancement d'un agent communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier comme suit, le tableau des emplois communaux :

<b>SUPPRESSION</b>	<b>CREATION</b>
1 poste de Rédacteur Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe 35/35 <sup>ème</sup>	1 poste de Rédacteur Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe 35/35 <sup>ème</sup>

- **DIT** que cette modification interviendra au 1<sup>er</sup> juillet 2026.

**Pour : 23**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**QUESTIONS DIVERSES**

NEANT

**L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 21h50 par Monsieur le Maire**

Le secrétaire de séance,

Joël BELYS



Le Maire,

Eric BERNARDI

